

POURQUOI

Dans le cadre des augmentations des cadences, l'utilisation des moyens de production nécessite d'être optimisée.

C'est pourquoi la direction propose de transférer les opérations d'habillage et de déshabillage hors temps de travail.

L'AVIS DE LA CFE-CGC :

La compétitivité est nécessaire à la pérennité de notre entreprise.

La CFE-CGC considère que tous les salariés contribuent à ces efforts de productivité à travers différents projets : réduction des effectifs cols blancs, réorganisations entraînant des suppressions de postes et des mobilités.

La CFE-CGC note que ce changement d'organisation, est intégralement compensé, par une rémunération supplémentaire et une contrepartie en temps.

COMMENT

Le temps d'habillage, de déshabillage et de douche est évalué à 20 minutes par jour.

En contrepartie d'un positionnement hors temps de travail la direction propose une compensation intégrale :

- ✓ 14 minutes par jour versées sous forme de salaire,
- ✓ 6 minutes par jour versées en temps sur un compte.

Les personnels concernés sont les non cadres non forfaités, qui portent quotidiennement et de façon continue une tenue de travail imposée par l'entreprise.

Sont exclus de ce dispositif les personnels de Toulouse, des secteurs Peinture cellule aéronaf, Delivery et Flight test.